
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 11	Séance du mercredi 22 février 2023
<u>Présents :</u> 7	L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux février l'assemblée régulièrement convoqué le 16 février 2023, s'est réuni sous la présidence de Jean-Louis GUILLAUME.
<u>Votants:</u> 7	<u>Sont présents:</u> Jean-Louis GUILLAUME, Séverine ANDRE, Lionel SERRIER, Régis CONSTANT, Sabine VARINOT, Stéphanie PHILIPPOT, Sandy POTIER <u>Représentés:</u> <u>Excuses:</u> Yoann GUILLAUME, Romain LEROY <u>Absents:</u> Michel BIZE, Anne DESBORDES <u>Secrétaire de séance:</u> Anne DESBORDES

Objet: SUBVENTION DETR TRAVAUX EGLISE AUTOFINANCEMENT - DE 2023 004

Suite à la délibération du 27 janvier dernier relative aux travaux à effectuer pour le système électrique de l'église, le montant des travaux se monte à environ 16.813,91€ TTC.

Une demande de subvention par la DETR à hauteur de 60% a été votée lors du conseil précédent

Le maire expose que si les aides accordées ne correspondent pas aux montants sollicités dans le plan de financement prévisionnel, le solde devra être supporté par l'autofinancement.

Le Conseil, après en avoir délibéré, valide le reste à charge en autofinancement pour les travaux relatifs au système électrique de l'église.

Objet: chèque remboursement sinistre groupama - DE 2023 005

Monsieur le maire présente le dossier de remboursement déposé auprès de groupama suite au sinistre "véhicule contre plot et trottoir" du 01/03/2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte le remboursement par chèque pour la somme de 1320 €.